

## **L'IMPOSSIBLE DEFINITION DU DROIT**

Le droit appartient à la famille assez étendue des concepts qui ne sont clairs qu'entrevus de loin (N. Rouland). En 1787, Kant écrivait dans son fameux ouvrage (*La critique de la raison pure*) « *Les juristes cherchent encore une définition pour leur concept du droit* ». Plus de deux cents ans plus tard ils en sont toujours au même point.

En 1989, une expérience a été tentée par la revue *Droits* (une importante revue française de théorie juridique) L'idée avait été de demander à une cinquantaine d'auteurs de donner en quelques pages leur conception du droit. Ensuite un travail de synthèse aurait dégagé quelques grandes options, à défaut de parvenir à une solution unique.